Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 013-211301197-20261001-D_7_VII_2026-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
COMMUNE DE CARNOUX-EN-PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er octobre 2026

Nombre de membres : 29
Membres en exercice : 29
Membres présents : 26
Membres absents excusés avec procuration : 3
Membres absents excusés sans procuration : 0

Le premier octobre deux mille vingt-six, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Carnoux-en-Provence, dans la salle du conseil municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.

Membres présents :
Mesdames et Messieurs BOULAND, PARIAUD, SEGARRA, GERMANN, GRUSSENMEYER, HOVANESSIAN, RIBES, DE BRABANDERE, MONNET, LUNARDELLI, PAQUIS, MARCEL, DOMINGUES, BONIS, LAGANA, MORDENTI, ANDREANI, MYCAT, RICARD, GARCIA, BERNELIN, ROUX, JOUFFREY, SAUVAN, M-A RICARD, VINCENT

Membres absents excusés ayant donné procuration :
M. COLIN à M. GERMANN, M. RAFFETTO à Mme GRUSSENMEYER, Mme PRESSOIR à M. PARIAUD.

Secrétaire de séance : Mme MORDENTI

DELIBERATION N° 7-VII-2026
ADMINISTRATION GÉNÉRALE
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par son organe délibérant, conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc au conseil municipal de fixer la liste des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le tableau des effectifs du personnel communal affecté dans les services administratifs et techniques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de procéder, à l'issue d'un départ en retraite, au recrutement d'un emploi de chargé de communication et qu'au regard des compétences et qualifications attendues sur ce poste, il convient de l'ouvrir au grade d'attaché territorial.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-8 et suivants,

VU le tableau des emplois modifié ci-annexé,

VU l'avis favorable de la commission « Administration générale » du 28 septembre 2026,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de délibérer sur la création et la suppression des emplois permanents et temporaires de la commune,

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le 12/10/2026
ID : 013-211301197-20261001-D_7_VII_2026-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **DECIDE** de procéder à la création des postes suivants :

Nombre de postes	Filière	Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire du poste	Ouvert aux contractuels	Référence au tableau des effectifs
1	Administratif	A	Attaché territorial	35 heures	OUI	AT-26-10-01

- **MODIFIE** en ce sens le tableau des effectifs de la collectivité annexé à la présente délibération
- **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2026 au chapitre 012
- **PRECISE** que les postes créés sont susceptibles d'être pourvus par des agents contractuels sur le fondement des articles L. 332-8 à L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Adopté à l'unanimité (26 voix)

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Nicolas BOULAND